



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HÉRAULT, Mylène SABOURIN, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Florence BARDOUX, Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Gilles COTTENCIN, François DORANGE, Nathalie LAURENT, Florence LE BOITÉ, Maryse MARTIN, Annie MEREL

Pouvoirs : Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Edouardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT
Gérard LOUVET donne pouvoir à Pascal POMMIER
Annick NOURRY donne pouvoir à Bruno BASCHET

Absents excusés : Cyril BECQUET, Edouardo CRUZ, Gérard LOUVET, Annick NOURRY

Etait absente : Marcelle FRADE, Maria METAIS (arrivée à 18h55)

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Nathalie LAURENT a été élue secrétaire de séance

Date de Convocation : 01/10/2019	Date d'Affichage : 01/10/2019
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 13 puis 14
	Votants : 17 puis 18

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2019 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des observations sont à formuler sur le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

POUR : 15 Voix

CONTRE : 1 Voix (Florence LEBOÎTÉ)

ABSTENTION : 1 Voix (Bruno BASCHET)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur Harald VERLINDE qui lui a confirmé son souhait d'une lecture publique lors du conseil municipal.

Ce dernier veut faire connaître à tout le conseil municipal et surtout à Madame LE BOÏTE son désaccord sur le fait que sa mère ainsi que d'autres personnes se soient vu refoulées pour cause de non présentation d'une pièce d'identité lors des dernières élections Européennes de mai 2019.

Madame LE BOÏTE étant directement concernée par ce courrier reconnaît avoir refusé l'accès au bureau de vote à cette personne, ainsi qu'à d'autres, pour cause de non présentation de leurs papiers d'identité et explique avoir appliqué strictement la réglementation.

1 – AIDE FINANCIERE FOIRE A LA VOLAILLE 2019

Monsieur François DORANGE, président de l'association Egreville Loisirs Animations (E.L.A.) demande comme chaque année une aide financière pour la fête communale « Foire à la Volaille ».

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 3 500 € provisionnée sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies » afin d'organiser la traditionnelle Foire à la Volaille d'Egreville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer l'aide financière proposée.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – TAUX DE PROMOTION – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération concernant le tableau d'avancement de grade du personnel communal.

Monsieur le maire propose un taux d'avancement à 100 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer un taux d'avancement à 100 %.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Florence LE BOÏTÉ)

3 – TAXE D'AMÉNAGEMENT 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire à l'identique la taxe d'aménagement 2019 pour l'année 2020.

Taux communal à 3%.

Une exonération d'office est appliquée pour les abris de jardin de moins de 5 m².

Monsieur le maire propose que les abris de jardin qui sont soumis à une déclaration préalable, soient exonérés à 50%.

L'exonération à 100% sur les locaux professionnels des commerçants et artisans est applicable si la superficie est inférieure à 400 m², au-delà il n'y a aucune exonération.

Arrivée de Madame METAIS à 18h55.

Le taux communal passe de 3% à 15% lorsque la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs comme l'indique les articles L331-14, L331-15 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Maria METAIS)

4 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LES ABRIS VOYAGEURS

Suite à l'installation d'un nouvel abri de bus (ligne 34) par le conseil départemental, la commune doit signer une nouvelle convention regroupant tous les abris voyageurs se trouvant sur la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

5 – COUPE DE BOIS - ONF

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Egreville a donné la gestion de la forêt communale à l'Office National des Forêts (O.N.F.).

Par courrier Monsieur Augery de l'ONF informe Monsieur le Maire qu'une nouvelle coupe de bois est à faire au lieudit « le Parc d'Egreville » (lot 5a, de 2 hectares et demi).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, l'état, l'assiette, les coupes de l'année 2020 et demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'assiette.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6 – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ID77 (INGENIERIE DÉPARTEMENTALE)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ID77. C'est un guichet unique d'accès aux offres de services du CD77. L'adhésion à ce groupement avant le 31/12/2019 est gratuite.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6 – TOUR DE TABLE

Concernant le PLU, Monsieur HERAULT informe le conseil municipal qu'une réunion regroupant l'ensemble des conseillers municipaux sera organisée prochainement, soit le 18 novembre, soit le 6 décembre 2019.

Monsieur LOUVET a demandé à Monsieur HERAULT de faire le point sur les travaux en cours et à venir.

Prochainement, afin de sécuriser le champ de foire, une clôture sera construite le long du chemin communal derrière la salle des fêtes.

Monsieur HERAULT informe le conseil qu'un mur en parpaings, en accord avec le voisin, sera construit aux ateliers municipaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDESM tarde à donner suite concernant l'éclairage du futur parking de la maison de santé.

Madame SABOURIN informe le conseil municipal de la réception du courrier de Monsieur ALIFON, directeur de la société de transport TRANSDEV de MONTEREAU FAULT YONNE qui signale que 2 points d'arrêt sur la ligne 19 (Egreville / Montereau) n'ont pas de panneau d'affichage.

Monsieur BASCHET, qui a en charge la fibre optique, signale que le raccordement de la fibre devra intervenir au 1^{er} trimestre 2020 pour Egreville.

Madame SABOURIN informe que la brochure de la communauté de communes sur la fibre optique va être distribuée à tous les habitants avec l'Echogrevillois.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BASCHET pourquoi Lorrez le bocage est raccordée avant Egreville, alors que le site principal est à Egreville (NRO).

Madame METAIS souhaite avoir des informations concernant l'utilisation du véhicule personnel de l'agent de bibliothèque quand elle se rend en formation.

Lors d'une formation ou tout autre déplacement professionnel, l'agent en informe sa hiérarchie et lui remet la convocation lui permettant ainsi de se faire rembourser des frais kilométriques ainsi que de son repas s'il y a lieu.

L'agent de bibliothèque n'a jamais fait de demande en ce sens.

Madame LAURENT rappelle qu'il existe un service de ressources humaines en mairie et que les agents sont sous la responsabilité de l'employeur pendant leurs horaires de travail.

Monsieur le Maire informe que l'ancienne réserve de la bibliothèque va être utilisée pour agrandir la cantine.

Actuellement, en moyenne, 108 élèves sont inscrits chaque jour à la cantine.

Madame LE BOÏTÉ voudrait avoir un retour sur les transports scolaires suite à des plaintes de parents d'élèves.

Madame SABOURIN indique qu'il y a eu trop d'enfants dans certains bus.

Il a été convenu avec le département et le collège que 50% des élèves arriveront à 8h10 et 50% à 9h10.

Le département a demandé au transporteur d'utiliser un bus de 63 places au lieu de 56 places.
Un changement de circuit va être aussi mis en place.

Madame LE BOÏTÉ rappelle que lors de l'Assemblée Générale de l'association des Parents d'Élèves, une maman s'inquiétait de la fréquentation bruyante dans le secteur du city stade.

Monsieur le Maire informe qu'il a fait plusieurs signalements à la gendarmerie et que des riverains en ont fait de même.

Monsieur DORANGE souhaite un emplacement pour les vélos à la maison de santé.
Monsieur le Maire répond que les médicaux ayant refusé qu'un abri pour les patients soit installé en extérieur, il a fallu repenser le mobilier urbain de ce secteur avec la pose de 2 bancs ainsi qu'un nouvel emplacement vélos.

Madame MEREL informe qu'à la rentrée scolaire nous comptions 87 élèves à l'école maternelle et 144 à l'école élémentaire.

Elle rajoute que chaque classe de l'école élémentaire ainsi que le bureau de la directrice ont été équipés de nouveaux ordinateurs. Les 2 vidéoprojecteurs qui restaient à changer ont été remplacés.

Monsieur le Maire informe le conseil que des élèves Egrevilloises de 3^{ème} ont demandé à faire leur stage d'observation obligatoire à l'école maternelle.

La directrice de l'école maternelle, qui chaque année acceptait que des élèves de 3^{ème} effectuent leur stage dans son établissement, a refusé catégoriquement de les prendre.

Monsieur le Maire a donc proposé à ces jeunes d'effectuer leur stage au service administratif de la mairie.

Les 3 stagiaires ont été ravis de cette proposition.

Monsieur PETIT informe que le montant des amendes de police est de 4 387 € pour les travaux de la rue de Chevry et l'installation de coussins Berlinois dans le déhanché route du Bignon.

Monsieur PETIT rajoute qu'il a lancé la planification des travaux 2020 et qu'il a commencé à demander des devis aux entreprises.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.